



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Programme d'assainissement de l'eau Lignes directives de financement 2009

Projet d'éducation

MONTANT DE LA SUBVENTION: jusqu'à 50% jusqu'à un maximum de 5 000\$

EXIGENCES ET ADMISSIBILITÉS À LA SUBVENTION:

- Production de nouveaux documents, réimpressions et distribution de documents existants; préparation et lancement de nouveaux événements et appui à des événements qui reviennent.
- Produits ou événements qui font la promotion de ce qui suit:
 - la protection ou l'amélioration de la qualité des eaux de surface et/ou souterraines, et
 - l'un ou plusieurs des types de projets admissibles énoncés dans la structure d'incitation
- Pour être admissibles à des subventions du Programme d'assainissement de l'eau, les projets d'éducation doivent être bilingues (anglais et français).
- Les demandeurs doivent transmettre un plan qui fait ressortir la nécessité d'une telle initiative, le public cible, les buts et objectifs, le contenu du projet, le plan de distribution, les prévisions de coûts détaillées, le calendrier des travaux ainsi que le financement possible et garanti. Le plan doit démontrer que le projet constitue une priorité dans le contexte de la protection de la qualité de l'eau.
- On encourage les demandeurs à obtenir l'appui de plusieurs partenaires financiers. Au moment de présenter leur demande, les demandeurs doivent identifier tous les fonds (reçus et à recevoir) à l'appui de leurs projets.
- Les projets ne doivent pas reproduire le travail réalisé par d'autres organismes de la région.
- Les projets proposés par des compagnies ou des organismes à but lucratif ne sont pas admissibles.
- Le Programme ne subventionnera pas les projets s'adressant uniquement à une clientèle à l'extérieur du bassin de la Nation Sud.
- Les requérants dont les projets auront été retenus devront, dès que possible, indiquer sur le matériel que leur projet a reçu une subvention du Programme de l'assainissement de l'eau. La CNS fournira les spécifications quant au logo à utiliser.
- Il incombe au requérant d'obtenir les permis municipaux, provinciaux ou autres et les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

COÛTS ADMISSIBLES:

- les frais de traduction
- les frais d'impression
- les coûts des matériaux
- annonces publicitaires
- main-d'oeuvre contractuelle
- frais professionnels et de consultation
- location de salles et de matériel spécialisé pour les événements
- premis et approbations

COÛTS INADMISSIBLES:

- les coûts liés à l'achat du matériel
- rafraichissements
- les coûts d'exploitation permanents
- la main-d'oeuvre et l'outillage utilisé par le demandeur, les membres de sa famille ou par l'entreprise du demandeur
- ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS).

Exigence relative au Plan environnemental de la ferme (PEF)/Guide pour un foyer en santé :

Pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme, le demandeur provenant de milieu agricole doit avoir développé un plan d'action à l'aide de la troisième édition du PEF. L'agriculteur doit fournir une copie de l'attestation d'examen délivrée par son représentant de programme à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (OSCIA). Cette attestation doit stipuler que l'agriculteur a complété un PEF — 3e édition dont l'évaluation et l'approbation ont été réalisées par les pairs. Le contenu du PEF demeurera strictement confidentiel.

Le demandeur provenant d'un milieu non agricole doit compléter le Guide pour un foyer en santé pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme.

Le demandeur provenant d'un milieu non agricole doit compléter le Guide pour un foyer en santé pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme.

PROCESSUS D'APPROBATION:

Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) afin de compléter une demande de subvention. Un Comité se penchera sur toutes les demandes de projets et attribuera un élément de priorité à chacun selon le bénéfice pour la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers sont limités à un seul projet subventionné par catégorie par année et à deux par catégorie à vie. Le financement est limité.

Les projets devront être pré-payés par le propriétaire foncier. La subvention vous sera versée seulement lorsque le projet aura été complété et inspecté à la satisfaction de la CNS et que vous nous aurez fait parvenir des copies des factures, reçus, chèques oblitérés, permis, etc. Les reçus doivent contenir un détail des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts afférents. **Les projets doivent être complétés et la paperasse soumises par le 15 décembre de l'année approuvée.** Le paiement n'est pas garanti si la date limite est dépassée.

RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE DU REQUÉRANT POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'APPLICATION.

38 Victoria Street, Finch, Ontario K0C 1K0 · info@nation.on.ca · www.nation.on.ca
Toll Free: 1-877-984-2948 ext. 238 · Tel: 613-984-2948 ext. 238 · Fax: 613-984-2872